L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 27 AOUT.

CONFIANCE.

Sous ce titre, notre confrère du *Meschacébé* publie un article dont voici la première partie:

"Un sentiment tout nouveau, que du moins on ne connaissait plus depuis longues années, se manifeste énergiquement de toute part au milieu de la population blanche de la Louisiane, et ce sentiment est celui de la confiance dans l'avenir, de l'immortelle espérance. Les coeurs battent et les fronts se relèvent. On sent que les lourdes chaînes de la servitude sont rouillées, et qu'il suffira maintenant d'un faible effort pour les rompre. Les noirs et les blancs ayant fait successivement leur temps d'esclavage, tendent aujourd'hui à se rapprocher, à conclure ensemble une paix féconde et durable. Les noirs commencent à réfléchir et se demandent entre eux, dans les intervalles d'un rude labeur, à qui ont profité les huit années du régime de fraude qu'ils ont fondé par leur suffrage, croyant ainsi consolider et garantir leur affranchissement. Lorsqu'ils arrivent au logis le soir, du champ de cannes ou de riz, courbés sous le poids du joug et de la chaleur, ils rentrent en eux-mêmes, s'interrogent dans l'humble cabane, et se disent que les dévorants impôts n'ont pas amélioré leur condition matérielle. Loin de là, car c'est au contraire la taxe qui a ruiné la propriété qui va tarissant la source du salaire. Le salaire en baisse constante, voilà ce qui touche ces hommes de travail manuel et leur révèle la loi de solidarité et de justice. Il faut bien qu'ils en viennent à comparer le planteur appauvri, qui à son grand regret ne peut plus employer leurs bras ou rétribuer leurs services, avec le fonctionnaire enrichi qui ne songe pas plus à partager avec eux les dépouilles opimes, qu'à cette fameuse promesse de quarante arpents et la paire de mulets qu'on fit jadis flotter comme une vision dans le vague de l'air, au haut du mât de cocagne destiné à capter la faveur et à piper le vote du citoyen novice de race africaine. Qu'importe aux affranchis que leurs créatures se pavanent dans le faste d'une fortune qui insulte à la misère publique, si eux-mêmes portent sur le dos un bât qui s'appesantit au fur et à mesure qu'ils avancent dans la carrière de la liberté! Et ce n'est pas seulement le travail qu'ils doivent aux propriétaires du sol et aux contribuables rançonnés, c'est aussi l'assistance. A qui s'adressent-ils en cas de maladie, si ce n'est à l'habitant du pays, qui en retour du mal causé par leur aveugle suffrage leur rend le bien, leur tend une main fraternelle et secourable? Qui donc loge et nourrit encore leurs infirmes et leurs vieillards? Il est impossible qu'à défaut de la raison, l'instinct ne leur ouvre pas les yeux à l'évidence, et que, pour quelques miettes tombées du banquet radical sur une douzaine de leurs semblables en chaque paroisse, ils sacrifient la manne du bien-être général.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Meschacébé*:

Les démocrates conservateurs de la paroisse ont procédé samedi dernier, dans les divers wards, à une élection des délégués devant former une convention appelée le lundi suivant au magasin de M. G. Duhé, rive gauche, à l'effet de réorganiser le parti pour la campagne électorale, et d'envoyer des délégués à la convention judiciaire qui sera tenue le 4 septembre à Donaldsonville. Ont été élus:

1er ward, Edouard Poché, John Reynaud et F. E. Tassin.

2e ward, Damien Haydel, Octave Sherneydre et Théodule Chauff.

3e ward, [illegible]

4e ward, Lovincy Montz, Charles Roussel et Jules Reine.

5e ward, Morris Edrington, A. Luminais et Charles Laseigne.

6e ward, J. V. Chenet, François Reine et Félix Alexandre.

—On nous rapporte que M. l'abbé F. Suriray, curé de l'église de Notre Dame du Rosaire, à St. Charles, est mort subitement lundi dernier dans le convoi du chemin de fer Nouvelle Orléans & Texas, qu'il avait pris pour aller se faire soigner à la Nouvelle-Orléans d'une maladie dont les symptômes l'inquiétaient. M. Suriray était un prêtre instruit et un homme charitable. Il était né dans le midi de la France et paraissait âgé d'une cinquantaine d'années.

Nous voyons dans le *Sucrier* que le comité démocrate conservateur de la paroisse Ibérie a adopté la résolution suivante:

Qu'il soit résolu, que ce comité est d'opinion que, d'après une interprétation correcte des résolutions adoptées à un mass meeting du parti démocratique-conservateur à la Nouvelle-Ibérie, le 15 juillet, 1876, dans le but d'organiser ce comité de paroisse, les présidents des clubs démocratiques conservateurs de couleur doivent être reconnus *ex officio* membres de ce comité.

TERREBONNE.—Un habitant très observateur du Bayou Black écrit au *Sucrier*, en date du 13 aout 1876:

Nous avons eu des pluies diluviennes, la nuit et le jour, depuis quelque temps, et les cannes, dans les terrains un peu bas, jaunissent. Si ce temps continu, l'effet en sera désastreux. Quelques habitants diffèrent de mon opinion, mais le fait que les cannes ont perdu leur belle couleur, est concluant.

Bien des habitants craignent que, si la pluie continue, il leur sera impossible de charroyer le bois nécessaire à la roulaison, vu le pitoyable état des chemins.

On nous informe que MM. Naile et Cammack, de l'habitation Roseland, font construire une sucrerie, et qu'elle est très avancée. Leur récolte sera faible, à ce qu'ils craignent, et comme les termes de leur roulaison de l'année dernière ne leur ont pas paru convenables, ils ont décidé de se faire construire une sucrerie, qui leur est indispensable pour l'exploitation régulière de cette habitation.

Nous n'avons pris aucune mesure pour la campagne électorale. Un club s'est formé à Tigerville; mais les habitants craignent d'agiter trop tôt la question, en ce que, plus ou moins, le travail s'en ressent. Cependant ce mouvement ne saurait tarder. Je suis persuadé qu'un grand nombre de gens de couleur peuvent être convaincus de tout l'intérêt qu'il y a pour eux de se joindre aux démocrates: mais jusqu'ici nos habitants n'ont pas agité la question.

☞ Ne manquez pas d'aller cette semaine chez Danziger.

UNE GROSSE AFFAIRE FINANCIÈRE.—L'affaire du *Transcontinental Memphis el Paso* est dans les affaires financières ce que l'affaire Beauffremont est dans les affaires civiles; elle est interminable. On se rappelle que les principaux organisateurs de cette exploitation financière, Gaudrée-Boileau, Lisignol, Poupinel, Crampon, ont été condamnés à l'emprisonnement pendant un ou plusieurs années.

Leur peine est accomplie, mais ils reparaissent devant leurs juges; il s'agit maintenant de fixer le montant des dommages intérêts qu'ils paieront à ceux qui ont souffert de leurs agissements.

La faillite du Transcontinental donne en Amérique un dividende de 7 ou 8 pour cent.

Et la cour,

Considérant qu'il est équitable, dans l'appréciation du dommage, de tenir compte de ce que les demandeurs, se sont engagés dans une opération industrielle nécessairement soumise à des éventualités diverses, quelque graves que soient les faits établis à la charge des défendeurs par les jugements et arrêts de condamnation;

Considérant que, dès lors, les dommages intérêts doivent être déterminés par les sommes déboursées par les demandeurs, déduction faite du dividende à toucher dans la faillite et de la somme représentant l'aléa accepté par les demandeurs en souscrivant les bonds;

Que la cour a les éléments nécessaires pour liquider dans ces conditions les dommages intérêts réclamés;

Qu'il y a lieu de les fixer à 300 fr. par chaque bond de 100 dollars, soit 2,000 fr. pour les bonds de 1,000 dollars avec les intérêts à 5 0/0 à partir du 21 mai 1873, date de l'arrêt de condamnation;

Que cette somme et ses intérêts sont une réparation suffisante du préjudice causé et que le surplus des demandes n'est pas suffisamment justifié;

Alloue à chacun des demandeurs une indemnité dans les proportions qui viennent d'être indiquées.

Il est très probable que l'indemnité ne sera jamais complètement payée et qu'on devra ouvrir une contribution sur les condamnés.

Disons à ce propos qu'une instruction est ouverte au sujet de certaines affaires financières, et que nous aurons encore le regret de voir citer devant la police correctionnelle des personnes portant des noms très respectés.

—L'abaissement de la valeur vénale des lingots d'argent ayant créé une différence entre le prix d'achat du lingot et la valeur légale des pièces de cinq francs fabriquées avec ce même lingot, les commerçants en métaux avaient intérêt à faire frapper pour leur propre compte, dans le seul but de bénéficier de cette différence.

L'Etat, qui a intérêt de son côté à ne pas frapper, afin d'éviter la perte de cette différence, au cas où il serait obligé de démonétiser les pièces de cinq francs, a obtenu une loi lui permettant de suspendre la fabrication pour le compte des particuliers.

Cette loi, promulguée il y a peu de temps, a permis au gouvernement de décréter que désormais les bureaux de change de Paris et de Bordeaux ne fabriqueraient plus des pièces de cinq francs en argent pour le compte des particuliers.

☞ Ne manquez pas d'aller cette semaine chez Danziger.

—Deux petites filles sortent de la distribution des prix; l'une, chargée de couronnes et de livres; l'autre, les mains vides.

Arrivées à la porte de l'école, celle-ci se tournant vers sa compagne:

—Prête-m'en un... pour dans la rue!

GAMBETTA ET LE GÉNÉRAL DE CISSEY.—Ce qui suit, extrait du *Figaro*, donne peut être la clef de la retraite de l'ex-ministre de la guerre.

Si vous avez lu la séance, vous avez dû remarquer que M. Gambetta, après avoir quatre jours durant abreuvé de sarcasmes et d'injures le général de Cissey, l'a aujourd'hui rassasié de compliments et de cordialités oratoires.

D'où vient ce changement subit? Sachez-le, Gambetta n'a été aimable pour M. de Cissey que parce qu'il a le trac.

Il y a quelqu'un qui taquine Gambetta, c'est le général Chanzy, arrivé la semaine dernière et fixé à Paris pour quelque temps encore. Le général Chanzy, selon les prévisions des gens politiques, est le seul homme que le maréchal de Mac-Mahon pourrait choisir, dans le cas où le général de Cissey, saturé d'amertume, donnerait sa démission.

M. Gambetta n'aime pas M. Chanzy, parce que c'est un homme sorti de la révolution du 4 septembre, mais plus fin, plus honnête, plus courageux, plus capable que les autres. M. Gambetta en est jaloux: M. Gambetta ne veut pas lui permettre de monter trop. Aussi l'ex-dictateur a-t-il essayé aujourd'hui de se réconcilier avec le ministre de la guerre. Aussi, M. Langlois, créature de M. Gambetta, a-t-il rentré ses griffes devant M. de Cissey pour encourager celui-ci et l'empêcher de démissionner.

Une fois M. Chanzy parti pour l'Algérie et réintégré dans son palais de gouverneur, M. Gambetta, respirant enfin, essaiera d'un nouveau système pour démolir M. de Cissey et le remplacer par quelqu'un de son invention.

Quant au général Chanzy, il est bien tranquille et bien souriant. Nous l'avons rencontré aujourd'hui faisant les honneurs du Sénat au *Bach Aga* dont nous avons déjà parlé.

Cahors, 9 août.—La plus grande inquiétude règne dans notre département. On compte en ce moment onze points d'attaque du phyloxera. La côte du Lot est déjà envahie. On signale le fléau à Douelle, à 12 kilomètres de Cahors et à Grezels, à l'extrémité de l'arrondissement.

Montpellier, 9 août.—La température est accablante. Dimanche, le thermomètre a marqué à l'ombre jusqu'à 38° 2. C'est la plus forte journée de chaleur qu'on ait constatée depuis l'été de 1859.

—On annonce la mort de Fernan Caballero, auteur de romans publiés en langue espagnole et traduits dans la plupart des langues de l'Europe. Fernan Caballero, dont le véritable nom est resté longtemps un mystère, était la fille de M. Bohl de Faber, négociant de Hambourg retiré à Cadix et consul de sa ville natale. Elle se maria d'abord au marquis d'Arco-Hermoso, puis à don Antonio de Arrom, consul d'Espagne en Australie. Parmi ses romans les plus connus, qui ont tous pour sujets les moeurs du peuple andalou, on peut citer: Un été à Bornos, la Gaviota, Pobre Dolores, Clemencia, et Récits et Tableaux de moeurs.

☞ Ne manquez pas d'aller cette semaine chez Danziger.

—Le *Figaro* a l'oeil ouvert sur les grands mariages. Celui du prince de Chimay avec Mlle Lejeune (encore un nom bourgeois) est ruisselant d'or.

Mlle Marie Lejeune est la petite-fille du cadet des fameux frères Michel, les banquiers de la rue d'Antin, qui ont fait beaucoup parler d'eux pendant plus d'un demi siècle. Son aïeul mourut en 1852, laissant des biens considérables; il suffit de savoir, pour en apprécier la valeur, que les droits de succession perçus par le fisc dépassèrent la somme d'un *million cinq cent mille francs*......

La jeune héritière apporte *vingt quatre millions* de dot—sans compter les espérances—à son futur époux.

Mlle Lejeune n'a pas encore dix-neuf ans. C'est une jeune fille d'une grande beauté, dont l'abondante chevelure blond vénitien a souvent été remarquée dans le monde.

Quelques détails sur la corbeille.

Les bijoux.

Citons d'abord un collier composé d'une première rangée de *quarante-deux* diamants et de trois girandoles triples, comprenant chacune *trente-sept* diamants, terminés par des gros brillants en pendeloque. Au centre, un écusson aux armes de Chimay, avec une émeraude.

Dans le même écrin deux boutons d'oreille en diamants d'une valeur de vingt-deux mille francs, et un diadème formé de *vingt huit* diamants garnissant les pointes, et de *trente deux* plus petits.

Une bague en brillants.

Et une montre pavée de diamants.

Les autres bijoux sont en or massif, à l'exception d'un camée entouré de perles fines et de quelques bagues de fantaisie.

Le trousseau n'est pas moins riche que les bijoux et les dentelles. La lingerie seule atteint le chiffre de *cent mille francs*.

Vingt-quatre paires de draps sans couture avec les armes brodées au centre, à la main, de manière à couvrir la moitié de la couche; vingt-quatre paires plus petites avec les armes brodées au coin.

Dix douzaines de taies d'oreiller brodées aux armes, et trois douzaines garnies de dentelles.

Ajoutons—pour nos lectrices seulement—vingt-quatre douzaines de chemises brodées, festonnées et garnies de dentelles.

Quatre des mouchoirs en dentelle, avec armoiries, sont des chefs-d'oeuvre. Ils ont coûté de quatre à cinq mille francs pièce.

Cette corbeille représente la modeste somme d'un million.

—Une assez singulière aventure est arrivée, il y a quelques jours, à un artiste parisien assez connu.

Pour se venger des critiques adressées à sa femme par un journaliste, le comédien, d'un caractère très irascible, se portait par erreur à des voies de fait sur la personne d'un demi quart d'agent de change et le laissait évanoui sur le trottoir.

A la suite de ce scandale, l'artiste s'était réfugié dans le théâtre auquel il appartient; la police, prévenue sur-le-champ, fit cerner tous les abords du monument, et, cette précaution prise, le commissaire procéda à l'intérieur à une perquisition minutieuse qui n'amena aucun résultat.

Voyant l'inutilité de ses recherches, le magistrat dressa un procès-verbal.

Or, le délinquant était précisément sous la table qui servait de pupitre au commissaire; une trappe complaisante lui avait ouvert le refuge du second dessous.

Malheureusement pour lui, les agents de l'autorité continuaient à surveiller les abords du théâtre, et il ne savait comment s'échapper, quand un de ses camarades lui suggéra l'idée de s'enfermer dans une des malles de sa femme, qui partait le soir pour une ville d'eaux.

La proposition fut acceptée, mise à exécution, et, un quart d'heure après, le coupable franchissait, sous forme de colis, la ligne des sergents de ville chargés de l'arrêter.

Depuis on ne l'a plus revu.

—Le conseil municipal de Rouen vient de décider que le Théâtre-des-Arts serait reconstruit sur l'emplacement de l'ancienne salle.

—A l'encontre de ce qu'on aurait pu attendre, l'opinion publique, en Angleterre, commence à se monter contre les Turcs. Le *Punch*, qu'à cet égard on peut consulter comme thermomètre avec autant de sûreté que le *Times*,—car le *Punch* est un véritable *Times* comique—a cette semaine pour dessin principal *Britannia* elle-même, casque en tête, cette personnification du pays, dont on n'use qu'à bon escient, secouant M. Disraeli endormi et lui montrant avec indignation un tableau lointain qui représente les massacres de Bulgarie. La légende s'écrie:

—On ne nous a pas dit cela dans les rapports officiels!

LA MODE DES CHEVEUX A LA TITUS.—La mode des cheveux à la Titus, adoptée par plusieurs grandes notoriétés de l'élégance parisienne, marque le commencement d'une réaction qui se fera à peu près complète avant longtemps. Les femmes intelligentes tendent à revenir à l'usage exclusif des cheveux naturels et elles sont amenées à cette détermination par des considérations qui ont une indiscutable valeur.

La science a démontré victorieusement que l'emploi des cheveux postiches était déplorable au point de vue hygiénique. Ils entretiennent une chaleur dangereuse sur tous les points où on les applique, interceptent la transpiration nécessaire à la belle venue des cheveux, fatiguent la tête par leur poids, provoquent la migraine. Ils sont la cause de la plupart des cas d'alopécie dont les femmes s'effrayent et souffrent. Plus elles ont recours à cette annihilation de la coiffure, suggérée par d'habiles spécialistes, et accueillie par une coquetterie maladroite, plus elles diminuent les chances que les femmes auraient de raviver la fécondité du cuir chevelu, là où il se fait stérile par une cause ou par une autre. Aussi la science indique-t-elle aux femmes que le moyen de se donner de beaux cheveux consiste à les couper fréquemment, l'air et la lumière étant les deux éléments principaux de la vie.

Mais l'argument le plus décisif en faveur de la répudiation complète du grotesque chignon, sous quelque forme qu'il soit employé, c'est celui qui résulte d'un travail de statistique fort curieux. Il est établi, en effet, que c'est aux époques où les faux chignons entrent avec le plus de profusion dans l'ordonnance de la coiffure des femmes, que l'on compte le plus de séparations de corps entre époux, le plus de querelles ou de ruptures en amour. Le faux cheveu, à tout bien considérer, est un subterfuge contre lequel l'homme se révolte tôt ou tard, après qu'il en a subi la fascination, qui est toute de surprise. Lorsqu'il en vient de sang-froid à examiner, à le considérer, le faux cheveu, pour lui, est une déception, même une déloyauté dont il a été victime, et dont il se venge par l'indifférence.

En outre, le chignon, en privant la tête d'une masse d'air qui lui est indispensable, produit une odeur fade plus ou moins accusée, contre laquelle, à la longue, les délicats se fatiguent, souvent même avant qu'ils se soient rendu compte de la cause de cette impression. Il y a une heure fatale où la femme qui s'était coiffée d'un chignon fallacieux, est obligée de s'en séparer, et c'est là une épreuve terrible qu'elle ne brave pas toujours impunément. Le chignon tombe et la tête reste. Il ne faut pas davantage pour que les femmes dûment édifiées sur ce point, ne soient tentées, on le conçoit, de renoncer à l'usage des faux attifets.

La coiffure à la Titus n'est qu'un moyen transitoire pour revenir à la coiffure naturelle. Elle est aisée, [illegible], et son prestige ne peut être que durable, puisqu'elle est sincère.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 31 juillet.

HYGIÈNE PUBLIQUE.—La fréquence du ténia inerme de l'homme, dans le midi de la France, et principalement à Montpellier et à Cette, ont permis à MM. E. Masse et P. Pourquier de faire des expériences sur l'origine de ce parasite et son mode de transmission à l'homme.

Ils ont commencé par donner à un chien, à un lapin, à deux agneaux et à un veau les derniers anneaux du ténia mediocanellata largement pourvus d'oeufs; les fragments du ténia ont été donnés dans du lait, après avoir été légèrement émiettés de manière à mettre les oeufs en meilleures conditions pour leur pénétration dans l'intestin. L'administration des anneaux du parasite a été renouvelée trois fois à trois jours d'intervalle.

Six semaines après, le lapin, le chien et l'un des agneaux ont été sacrifiés; l'examen [illegible] petit haricot. Il y en avait dans le grand pectoral, dans l'ilio-spinal, dans les fessiers et dans l'ischio tibial postérieur.

Ces expériences démontrent que le lapin, le chien, le mouton ne paraissent pas présenter les conditions favorables au développement des oeufs du ténia inerme. Le boeuf, au contraire, est devenu rapidement ladre par l'ingestion des anneaux du ténia inerme. De nombreux faits montrent, du reste, le danger de l'alimentation par la viande de boeuf cru et la fréquence du ténia chez les malades soumis à ce régime. Les médecins devront donc préférer la viande de mouton à celle du boeuf lorsqu'ils auront recours au traitement par la viande crue.

L'examen de la langue du porc permet de rejeter un grand nombre de sujets infectés de cysticerques; et cette inspection, là où elle est bien faite, a rendu le ténia très rare. MM. Masse et Pourquier sont donc d'avis qu'il serait important d'inspecter la langue du boeuf. L'existence de kystes à cysticerques sous la langue du boeuf, constatée dans l'expérience des deux observateurs, doit attirer l'attention des vétérinaires chargés de l'inspection de viandes de boucherie.

PANSEMENT DES PLAIES.—M. Larrey présente un mémoire de M. le docteur Minich, chirurgien en chef de l'hôpital de Venise, sur la cure antiseptique des plaies et sur un nouveau mode de pansement. Le docteur Minich propose l'emploi du sulfite de soude, qu'il préfère aux acides phénique et salicylique, non-seulement dans le pansement des plaies, mais encore contre l'érysipèle. La solution est composée d'une partie de sulfite de soude pour neuf parties d'eau et une partie de glycérine.

L'ATMOSPHÈRE MARITIME.—Un litre d'air pris au bord de la mer et un litre d'air pris dans l'intérieur de Paris présentent, comme on sait, la même constitution. Mais cela ne veut pas dire qu'ils aient les mêmes effets. Chacun d'eux peut charrier des corps étrangers très divers. En effet, tandis que l'air parisien est rempli d'une foule d'impuretés où grouillent les germes de M. Pasteur, parents des vibrions, les poussières siliceuses, les filaments végétaux, etc., etc., l'air maritime est chargé de molécules, bromurées, iodées, chlorurées, dont l'action sur les poumons et par suite sur le sang est bien différente des poussières de Paris. M. Chatin a démontré qu'il se dégage constamment de la surface des eaux de l'iode; d'autres ont prouvé qu'il s'en dégageait aussi du brome; quelques-uns pensent qu'il existe des émanations de chlore. Surtout par les mers un peu fortes, l'atmosphère se charge d'une poussière d'eau qui pénètre dans l'économie par les voies respiratoires. M. Dutrouleau a prouvé, en analysant les urines, que l'inhalation par le séjour prolongé au bord de la mer introduisait jusqu'à 7 gr. 80 de chlorure de sodium par litre de liquide sécrété. Aussi le docteur Brochard n'hésite-t-il pas à déclarer que l'action spéciale exercée sur la muqueuse bronchique par l'atmosphère réparatrice de l'Océan, place la médication maritime bien au-dessus de l'hydrothérapie ordinaire. Laennec a vu un assez grand nombre de phthisiques dont la vie était prolongée jusqu'à un âge fort avancé pour être venus seulement se fixer au bord de la mer et respirer l'air salin.

—La Société de géographie de Paris va ouvrir une souscription publique pour l'exploration du Ahaggar, région montagneuse du Sahara central, située à égale distance de l'Algérie et du Soudan. Cette exploration sera faite par M. Largeau, que deux voyages à Ghadamès ont déjà signalé à l'attention publique.

Une exploration parallèle doit être accomplie par M. Louis Say, enseigne de vaisseau, qui accompagnait M. Largeau dans son dernier voyage.

Le Ahaggar, région des hautes montagnes qui sous la zone torride conservent de la neige pendant deux ou trois mois de l'année, n'a été jusqu'ici visité par aucun voyageur européen. Il renferme probablement des richesses naturelles de tous genres et de curieux monuments historiques.

Ses habitants sont les Touaregs avec lesquels nous avons tout intérêt à nouer des relations amicales, car ils dominent le pays compris entre l'Algérie et le Niger.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LA TURQUIE.—Le *Fremdenblatt*, de Vienne, constate, non sans éloge, que l'Eglise romaine a pris parti pour la Turquie:

"L'attitude de la curie romaine dans le conflit qui s'est élevé, est remarquable. Le contraire de ce qu'on attendait presque généralement est arrivé. Bien loin de prendre parti pour les insurgés, Rome s'est au contraire décidément placée du côté de la Porte Ottomane. Or, pour la Turquie, cette attitude du Saint-Siége a incontestablement une très grande valeur. Depuis l'avènement au trône du nouveau Sultan, le gouvernement ottoman fait tout au monde pour bien disposer le Saint-Père en sa faveur.

"Le patriarche naguère exilé, Mgr Hassoun a été rappelé; la Porte le rétablira dans ses fonctions et ramènera par là les Arméniens catholiques au Saint-Siége. On est très reconnaissant à Rome de cette bienveillante attitude. Un bref du Saint-Père aux évêques d'Orient leur enjoint d'exhorter leurs populations à l'obéissance au Sultan. Mgr Strossmayer, qui, en sa qualité de vicaire apostolique de Bosnie, s'était expressément enquis à Rome de la conduite qu'il avait à tenir vis-à-vis du soulèvement, a reçu l'injonction nette et précise de ne favoriser le soulèvement en aucune manière."

Le *Fremdenblatt* conclut ainsi:

"La politique du Saint-Siége est d'un incontestable avantage pour la Porte Ottomane. Quant à l'attitude de la population catholique, c'est un facteur important qu'il s'agit de prendre en considération, et dont il faudra tenir compte dans le futur développement de la question orientale. Il n'est point besoin d'autres commentaires pour prouver que cette attitude a aussi pour l'Autriche-Hongrie une signification toute particulière."

MARIAGE FRANCO SUISSE.—Nous lisons dans le *Courrier* de San Francisco du 13 août:

Hier soir a été célébré à l'église Notre-Dame-des-Victoires le mariage de Mlle Alice Berton, la fille du consul de la Confédération helvétique, avec M. Abel de Thoin, baron de Montchoisy, ingénieur des constructions navales de la marine française. Cette cérémonie avait attiré une brillante société; on a remarqué la présence d'un grand nombre de personnages importants: fonctionnaires publics, membres du corps consulaire, négociants, etc., ainsi que d'un grand nombre de dames venues pour assister à la bénédiction nuptiale. M. de Montchoisy faisait partie du personnel des officiers du *La Galissonnière*.

LES NOUVEAUX FOURS DE CAMPAGNE.—On a expérimenté hier matin, à Compiègne, deux fours locomobiles destinés à l'alimentation des troupes en campagne.

A cinq heures du matin, les hommes de la boulange pétrissaient leur pâte dans des pétrins placés sous des tentes de campement, et, pendant que les pains de munition s'entassaient dans les pannetons, à six heures, on allumait les fours, car chaque voiture se compose de deux fours pouvant contenir chacun 40 pains ou 80 pains par voiture. Vers sept heures et demie, a eu lieu le défournement. Les caissons de pain de troupe ont été examinés et ont présenté les meilleurs résultats. A dix heures et demie les deux voitures fours avaient fait [illegible] fournée de chacune 160 pains (chaque voiture faisant 80 pains, soit 40 par chaque four); au total, 480 pains ou 960 rations.

Après cette expérience, les voitures ont quitté Compiègne, pour se rendre à la Fère, [illegible] expériences vont avoir lieu.

Avec une de ces voitures-fours, en campagne, on pourra faire, en vingt-quatre heures, 2,160 rations qui pourront se produire aussi bien en marche qu'au repos.

MAUX D'ÉTÉ.

L'EMPLATRE POREUX DE CAPCINE DE BENSON vous procurera un soulagement immédiat [illegible]

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Leliboa, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 30 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr; recommandées, 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ETATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 30 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 5 cent. par 50 gr.; recommandés 5 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres non affranchies provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 50 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.

INSTITUTIONS.

Jefferson Academy,

42 de la rue Bourbon, Nile-Orléans, sous la direction de

G. J. LORD.

La session de 1876-77 de cette institution commencera le LUNDI, 4 septembre, date à laquelle les élèves rentreront en classe.

Les familles qui désirent envoyer leurs enfants au Jefferson Academy sont priées de le faire sans retard. 27 août—1m.

Collége Commercial St-Stanislas,

BAIE ST-LOUIS, Mississippi.

La réouverture des classes de cette institution située à 50 milles de la Nile Orléans, sur le New Orleans & Mobile R. R. aura lieu LUNDI, 11 septembre.

Les prix sont modérés.

Pour toute information, s'adresser au Frère [illegible] au St Aloysius Institute, coin Chartres et Quartier. 20 août—1m

Collége Commercial et Classique,

Au No. 247 de la rue St-Charles, (En face le Tivoli Circle.)

Robt. M. LUSHER, Principal.

12e session—Ouverture le 4 septembre 1876, à 9 heures du matin.

L'anglais, la tenue des livres, les sciences exactes, les langues classiques et modernes, y sont enseignés avec soin par des professeurs expérimentés.

Pour les conditions etc., s'adresser au Collége. 20 août—1m.

Ecole Peabody.—Ecole primaire et de Grammaire.—[illegible] le LUNDI, 11 septembre [illegible]

ROBT M. LUSHER, Agent du Peabody Education Fund pour la Louisiane. 20 août

INSTITUTION ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme Matthey. No. 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu VENDREDI, 1er septembre 1876. La directrice compte sur l'exactitude des élèves.

Le 1er octobre, il sera ouvert à l'Institut un cours théorique et pratique de langue espagnole, auquel pourront assister, au prix payé par les élèves, les jeunes dames et les demoiselles qui le désireront. 20 août—1m.

Mount St-Mary's College.

Emmittsburg, Maryland.

La réouverture des classes de ce collége aura lieu le 6 septembre 1876. Mr Ernest Legier, un des professeurs du collége, partira de la Nile Orléans vers les premiers jours de septembre avec les élèves qu'on voudra bien lui confier. S'adresser chez Mr R. BELTRAN, 101 rue Decatur. 12 août—1m.

A. P. HARRINGTON,

Libraire, marchand d'ouvrages de droit et de médecine, de livres d'école, d'ouvrages religieux et de livres divers.

118......Rue du Canal......118

Au-dessous du Crescent Hall.

IMPRESSIONS et reliures aux plus bas prix. Abonnement aux revues et aux journaux [illegible]

A. P. HARRINGTON.

Académie de la Visitation,

Près de Mobile, Alabama.

SITUÉE dans une des plus belles et des plus salubres localités de l'Etat, à mi-chemin entre Mobile et le Collége de Spring Hill. [illegible]

Mr Arthur Olivier, 80 rue Canal.

Le premier terme commencera le 1er lundi d'octobre prochain.

COLLEGE ST-VINCENT.

AU CAPE GIRARDEAU, MISSOURI.

CE COLLÉGE, incorporé par la Législature de 1843 avec privilége de conférer des diplômes, est dirigé par les prêtres de la Congrégation de la Mission.

Le plan d'instruction embrasse les cours de Science, de Littérature et de Commerce.

L'ouverture des classes aura lieu le 4 SEPTEMBRE.

CONDITIONS:

Pension, enseignement, blanchissage et frais de médecin et de médicaments, par an.....$250.

Les paiements se font par demi-année et d'avance.

Pour plus amples informations, s'adresser au Collége ou à l'agent M. J. MITCHELL, caissier de la Banque Mutuelle.

DOLBEAR

263 rue du Canal, 263 rue du Canal

COLLEGE COMMERCIAL.

OUVERT tous les jours et tous les soirs [illegible]

LEVI DOLBEAR, Président. 11 juillet—1 an—DMJ.

Fébrifuge Végétal Indien, du Dr Chas. DELERY.

VOICI un médicament [illegible]

C. DELERY, D. M. P.

PHARMACIE FRANÇAISE, A. CARROUCHE,

(Successeur de M. [illegible])

PRÉVIENT [illegible]

Louisiane et Propriétaires.

[illegible]

(Signé) E. D. ESTILETTE, Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE, Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876.

(Signé) Wm. P. KELLOGG, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme, H. DURAND, Assistant du secrétaire d'Etat.

DISCOURS du général Francis T. Nicholls à la Convention démocrate conservatrice de Bâton-Rouge.

Voici le texte du discours que le Général Nicholls a prononcé devant la convention démocrate conservatrice qui lui a décerné la candidature au poste de gouverneur de la Louisiane.

Messieurs les membres de la Convention.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée. L'honneur que vous me faites peut être apprécié par celui-là seulement qui a une connaissance intime de la situation de la Louisiane. Je me trouve, pour la première fois, devant le peuple et, en me désignant, vous avez choisi un homme qui n'a d'autre guide qu'un esprit de justice envers toutes les classes de l'Etat. (Applaudissements.) Je suis persuadé qu'en obéissant au principe que je viens d'énoncer, j'obtiendrai l'approbation de tous les habitants.

Je suis fier d'avoir été mis à la tête des milliers de citoyens honnêtes qui s'avancent en ce moment pour arracher notre chère Louisiane des mains des spoliateurs. J'ai la conviction que nous marchons à la victoire. Vous m'avez donné le privilége d'y conduire le corps d'armée des patriotes, sous la bannière de Tilden et de Hendricks.

Permettez-moi, messieurs, de vous dire que je vous parle sans m'être préparé à prononcer un discours.

Je déclare ici que si je suis élu gouverneur j'entrerai en fonctions sans avoir pris d'engagements quelconques; je remplirai fidèlement les devoirs qui me sont imposés—je les remplirai tous—et quand j'aurai prêté le serment, je cesserai d'être le représentant du parti démocrate, je serai celui du peuple—du peuple entier.

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Jardin de Wenger

E. WENGER, propriétaire.

[illegible]

HOME INSURANCE COMPANY

Compagnie établie en 1869.

RÉORGANISÉE, [illegible] 1876.

Capital [illegible]

[illegible]

L'Union Française.

[illegible]

Le Dr. G. P. MALONEY

[illegible]

REMÈDE INFAILLIBLE

[illegible]

Somnambule.

[illegible]

Aux Planteurs de Riz.

Machines à battre le Riz.

[illegible]

PITT.

[illegible]

J. A. LACROIX,

[illegible]

A. Carrière & Sons

[illegible]

Dépôt du Bitter des Arabes.

[illegible]

J. DESCA,

[illegible]

Fabrique à vapeur de Chocolat à Vis.

P. PAVIA,

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE

[illegible]

DIVERS.

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.

[illegible]

BAS PRIX.

[illegible]

Compagnie d'Assurance du PEUPLE de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Farmers' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

ASSURANCES.

LOUISIANA SAVINGS BANK

Safe Deposit Company.

[illegible]

ELITE CLUB ROOM,

[illegible]

Crescent Mutual Insurance Company.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Union National Bank.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

Signal d'incendie par Télégraphe.

[illegible]

Notice to Tax Payers.

[illegible]